

Relevé de discussions Copil 8 février 2022

Présents: Christophe Paupy, Eric Leroy, Karen McCoy, Yvon Sterkers, Elodie Chapuis, Ana Rivero

En raison de l'absence de Fred Simard et Sylvie Hurtrez, il n'y aura pas de relevé de décisions de cette réunion

Point sur le BAR (départ de Carine Bingan et possibilités de remplacement)

#1 Le CoPil a discuté de la possibilité d'hausser le ton auprès de l'INEE. Arguments : on est un de plus grand labos (en terme du nombre de personnel CNRS) de l'INEE, inacceptable que le CNRS ne nous donne pas un soutien administratif, le CNRS reçoit un retour de l'état pour le salaire du personnel en congé maternité/parentale et nous prélève des frais de gestion sur l'ensemble des projets de recherche gérés au CNRS.

Propositions :

- contacter Agnes Mignot à nouveau, par écrit
- faire intervenir la DR13 (passer par Jérôme Vitre)
- motion CUCL
- lettre signée par l'ensemble des agents MIVEGEC
- arrêt de traitement des procédures CNRS/ou envoi des dossiers à la DR13 pour traitement.

On en rediscute au prochain CoPil

#2 Pour combler le besoin à court terme (et montrer patte blanche à l'INEE), on souhaite financer un CDD de 3 mois (1^{er} avril – 30 juin) pour épauler le BAR. Cout estimé 8500 € (niveau Technicien)

Ce montant pourrait venir de l'argent 'reliquat' qui traînent dans nos caisses depuis des années suite à des restitutions de crédits non fléchés (total 9 800 €). Ce financement serait un one-shot pour montrer la bonne volonté de l'UMR, mais ne doit pas faire jurisprudence pour les autres années.

Audrey fait remarquer que trouver qqn pour seulement 3 mois va être difficile/impossible. Il est compliqué pour le BAR, dans ce contexte très tendu, de prendre du temps pour former quelqu'un pour 3 mois si in fine on n'a pas plus d'argent pour la financer au-delà et permettre une continuité de ce CDD qui est plus qu'indispensable.

C'est un argument supplémentaire à donner au CNRS pour les inciter à mettre 6 mois sur la table !

Taxe projet

Toujours pas des nouvelles de l'IRD concernant la faisabilité de faire un montage administratif qui ne soit pas trop compliqué à gérer, mais ça ne promet pas.

#3 Le cas échéant, le CoPIL souhaiterait que cette somme soit utilisée pour financer de l'équipement et de matériels communs de laboratoire (dans une optique de politique d'équipement souhaitée par l'UMR, au lieu de, pex, la distribuer entre les DS, ou financer des chercheurs). Il est noté que la somme peut être capitalisée sur plusieurs années pour permettre l'achat d'un équipement plus gros.

Autres

On a fait le point rapidement sur le nouveau bâtiment (pas encore de signature de la convention) et sur la demande FHU (porté par Yvon)